

### Action 3.3 Mettre en œuvre un urbanisme durable

#### Objectif 2030

*Veiller au respect de l'environnement et encadrer la transition énergétique au travers des documents d'urbanisme*

#### Descriptif de l'action

Les documents d'urbanisme permettent la traduction spatiale de la stratégie climat-air-énergie de la collectivité.

**Le SCoT est un document cadre de planification construit à partir d'un projet de territoire.** En agissant au niveau du SCOT, on impulse une dynamique qui se répercute jusqu'à l'opération d'aménagement. Les orientations définissent ainsi durablement l'aménagement du territoire.

L'articulation des documents d'urbanisme avec les autres démarches territoriales est définie réglementairement. Le PLU doit prendre en compte le PCAET et être compatible avec le SCOT. Le SCOT, lui s'impose, en termes de prise en compte, au PCAET.

#### 1) Participer à l'élaboration du SCOT du Pays de Périgord Noir

Le syndicat mixte du SCoT du Périgord Noir est compétent pour l'élaboration, l'adoption, le suivi et la modification du SCoT du Périgord Noir et comprend 6 membres : CC de Domme- Villefranche du Périgord, CC de la Vallée de l'Homme, CC du Pays de Fénelon, CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, CC Sarlat-Périgord Noir, CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède.

La prescription d'élaboration du SCoT a été délibérée le 12 octobre 2018. Les objectifs principaux ont été définis dans le cadre des thématiques retenues par les travaux collectifs antérieurs effectués dans le cadre des démarches Pays :

Thématiques	Enjeux principaux
Environnement, paysages et maîtrise du foncier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• consommation de l'espace, étalement urbain</li> <li>• performance énergétique</li> <li>• changement climatique</li> <li>• biodiversité</li> <li>• préservation des paysages</li> </ul>
Habitat, déplacements et mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• enclavement/ désenclavement</li> <li>• les différents types d'habitat : urbain, péri- urbain et rural</li> <li>• les déplacements quotidiens, l'accessibilité aux services, la mobilité des publics les plus fragiles</li> <li>• les centres- bourgs</li> <li>• les polarités principales et secondaires</li> </ul>
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'agriculture</li> <li>• les équipements commerciaux</li> <li>• les ZAE</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le commerce et l'artisanat</li> <li>• le tourisme</li> </ul>
Attractivité du territoire et équilibre du territoire (thématiques transversales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le développement des équipements numériques</li> <li>• la prise en compte des équipements de proximité externes au territoire du Périgord Noir/ interfaces avec les territoires limitrophes</li> <li>• le développement équilibré du territoire</li> </ul>

La Communauté de communes portera une attention particulière à l'adéquation entre le PLUi et le futur SCOT, notamment sur les enjeux environnementaux et énergétiques, mais également concernant l'intégration des éléments d'adaptation aux projets d'urbanisme et d'aménagement, notamment pour se prémunir des fortes chaleurs estivales et lutter contre les îlots de chaleur urbaine : ( % de surface non imperméabilisée, proposer des formes urbaines favorisant le bioclimatisme, maximiser la végétalisation des espaces etc..)

## 2) Elaborer et mettre en œuvre un PLUI durable

Pour que les axes définis dans le cadre du PCAET soient opérationnels il faut qu'ils transparaissent dans le PLUi. Les enjeux du PCAET seront intégrés à tous les stades d'élaboration : PADD, zonage, règlement et OAP. Cela permettra de garantir une réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, de limiter les impacts du réchauffement climatique et de favoriser la production d'énergies renouvelables.

Le PLUi va permettre:

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Faciliter les différentes formes de déplacement notamment les cheminements doux imposés dans les OAP
- Améliorer l'intégration des projets dans la trame verte et bleue (superficie et continuité des espaces verts)
- Intégrer la question de l'eau aux questions d'aménagement (choix d'essences adaptés minimisant le besoin d'arrosage pour les espaces plantés, promotion de la récupération d'eau de pluie, rétention à la parcelle d'EP par des solutions compensatoires, gestion à ciel ouvert du pluvial).
- Préserver strictement les espaces naturels remarquables et Intégrer la question de la préservation de la biodiversité aux questions d'aménagement (végétalisation, emprise au sol/coeff de terrain naturel préservé..)
- Favoriser les règles de construction et d'aménagement durables afin de lutter contre les îlots de chaleur, permettre l'isolation par l'extérieur, favoriser les matériaux biosourcés etc...

Ce travail s'accompagne d'une sensibilisation à toutes les étapes d'élaboration du document à destination des élus, des agents et des professionnels (promoteurs, investisseurs, architectes, constructeurs, notaires) notamment par le biais de séminaires.

Concernant la protection de la biodiversité et les espaces naturels remarquables (pelouses sèches, forêt matures, zones humides etc..) , la protection s'accompagnera d'une acquisition et/ou gestion lorsque cela est possible par le CEN. Cf action 4.1 et 4.2.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
3.3.1	Participer à l'élaboration du SCOT du Pays de Périgord Noir	CCSPN	Pays Périgord Noir	
3.3.2	Elaborer et mettre en œuvre un PLUI durable	CCSPN		300 000 €

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Elaboration du SCOT	Non fait	Fait	Pays Périgord Noir
Elaboration PLUI	Non fait	Fait	CCSPN

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	X	0	0	0	X
PLUI approuvé en 2021					
Choix du BE pour l'élaboration du SCOT 2020					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
X	X						

Résultats attendus	
<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources
<input checked="" type="checkbox"/> Développement des EnR	<input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de GES
<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/> Sensibilisation / Formation
<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	3	2	SO	SO	+	+
Atténuation/Adaptation						

Cette action touchera les deux volets. Elle permettra ainsi de limiter les émissions de GES notamment en favorisant les énergies renouvelables et les déplacements doux. Elle contribuera également à l'adaptation à travers les choix concernant la végétalisation et les surfaces non imperméabilisées

#### Points de vigilance

Pas de point de vigilance particulier